

Enquête 4/4 : Quand les labos soufflent à l'oreille des pouvoirs publics



Le 28 novembre dernier, dans l'élégant hôtel particulier du XVIII^e siècle hébergeant la Maison de la chimie à Paris, les 7^{èmes} Rencontres sur le système de santé étaient organisées par le cabinet de conseil en affaires publiques M&M Conseil, spécialisé en stratégie d'influence. Ces rencontres étaient présidées par les deux députés, médecins de formation, Jean-Pierre Door (LR) et Olivier Véran (LREM), respectivement vice-président et rapporteur général de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, dont les bâtiments se situent à quelques centaines de mètres.

L'industrie pharmaceutique est très bien organisée pour peser sur les pouvoirs publics, responsables politiques et autorités sanitaires

Le lendemain, y était voté en seconde lecture le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), dont est en charge cette commission (voir encadré). Le PLFSS 2018 comporte pour principale nouvelle mesure le passage à partir du 1^{er} janvier de trois à onze vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans¹.

Et il fixe comme chaque année l'évolution des dépenses en médicaments de l'assurance maladie. A la Maison de la chimie, une table ronde a d'ailleurs eu pour thème la "politique vaccinale" et une autre session discutait d'"innovation", un thème récurrent dans le discours des laboratoires pharmaceutiques.

Ces rencontres étaient soutenues par six poids lourds du secteur : Amgen, B. Braun, Boehringer Ingelheim, MSD, Pfizer et Sanofi, le leader sur le marché français. Un épisode qui illustre les contacts rapprochés entre laboratoires pharmaceutiques, médecins et responsables politiques. L'industrie pharmaceutique est en effet très bien organisée pour peser sur les pouvoirs publics - responsables politiques et autorités sanitaires -, afin d'influencer la politique économique du médicament.

Peser sur le PLFSS

Au coeur de cette stratégie de lobbying, comme dans de nombreux autres secteurs d'activité, se trouve le syndicat professionnel : Les entreprises du médicament (Leem). Il rassemble 260 entreprises réalisant ensemble 98 % du chiffre d'affaires total du médicament en France.

¹ Vaccins antidiphthérie-tétanos-poliomyélite (DTP), qui étaient les trois obligatoires précédemment, auxquels s'ajoutent depuis début 2018, coqueluche, hépatite B et Haemophilus influenzae de type B (source de méningites), la rougeole, les oreillons, la rubéole, le pneumocoque et le méningocoque C.

"Le Leem assure le travail d'influence des laboratoires pharmaceutiques", explique Mathieu Bensadoun, responsable du secteur pharmaceutique au cabinet Syndex². "Une de leurs missions principales est de se battre pour l'enveloppe de remboursement des médicaments."

**Plus l'enveloppe de remboursement des médicaments sera élevée,
plus l'impact sera favorable sur
leur chiffre d'affaires**

En effet, la particularité du marché des médicaments est d'avoir pour consommateurs finaux des patients, mais pour payeur principal un organisme public, l'assurance maladie. Du coup, plus l'enveloppe de remboursement des médicaments sera élevée, plus l'impact sera favorable sur leur chiffre d'affaires. Cette enveloppe est définie par le Parlement à travers l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) dans le cadre du PLFSS voté chaque année à l'automne.

"Nous sommes plus réactifs que proactifs pour réajuster les taux d'évolution des dépenses du médicament", explique le directeur général du Leem, Philippe Lamoureux. "C'est avant tout un travail d'information et de pédagogie, même s'il nous arrive de solliciter des amendements et de demander à la commission des Affaires sociales de réajuster certains textes du PLFSS."

Ce travail "d'information" passe notamment par la publication annuelle d'un rapport sur le marché du médicament.

"Le Leem a réussi en quelques années à devenir une référence en matière de données sur l'industrie pharmaceutique. C'est une des techniques classiques de politique d'influence", explique Mathieu Bensadoun.

Autre organe de lobbying, le groupe G5 Santé, qui porte la voix des huit principales entreprises pharmaceutiques en France³, a également pour objectif de peser sur l'évolution des dépenses des médicaments.

L'innovation pour argument

Pour justifier leurs revendications, les labos mettent le plus souvent en avant l'argument de l'innovation.

"Les firmes pharmaceutiques sont parvenues à occuper une place dans l'imaginaire du progrès", affirme Pierre Chirac, directeur de publication de la revue Prescrire.

En France, le caractère innovant d'un médicament est évalué par la commission de la transparence de la Haute autorité de santé (HAS). Pour cela, elle fixe un niveau d'amélioration du service médical rendu (ASMR) sur une échelle allant de 1 (pour les plus innovants) à 5. Or,

² Syndex est un cabinet de conseil auprès des instances représentatives du personnel.

³ BioMérieux, Guerbet, Ipsen, LFB, Pierre Fabre, Sanofi, Servier et Théa.

"en 2016, il n'y a eu aucune ASMR 1, une seule ASMR 2, six ASMR 3 (modérée), 34 ASMR 4 (mineure) et 194 ASMR 5 (absence). C'est-à-dire que 82 % des nouveaux médicaments n'apportent rien aux malades", rapporte Jean-Sébastien Borde, de l'association Formindep.

□ Zoom Assemblée nationale : des médecins aux postes clés

A l'Assemblée nationale, 5 % des sièges sont occupés par des députés ayant exercé ou poursuivant une activité de médecins. 80 % d'entre eux ont des liens déclarés avec les laboratoires pharmaceutiques sur le site transparence.sante.gouv.fr (Certains de ces députés ont été élus pour la première fois en 2017 ; d'autres ont vu leur mandat renouvelé, ce qui signifie qu'ils ont eu des liens pendant leur mandature précédente.), à des degrés très divers, entre 2012 et 2016. Surtout, les députés médecins trustent 15 % des sièges de la commission des Affaires sociales - qui prépare les lois relatives à la politique de santé. Ils occupent aussi la moitié des postes à responsabilité : rapporteur général (Olivier Véran), deux vice-présidents sur quatre (Jean-Pierre Door et Jean-Louis Touraine) et deux secrétaires sur quatre (Julien Borowczyk et Cyril Isaac-Sibille, qui a déclaré à la Haute autorité sur la transparence de la vie publique, lors de son élection, détenir 92 parts de Sanofi, évaluées à 7 785 euros). Or, c'est la commission des Affaires sociales qui produit et reçoit les amendements et mène les débats en plénière sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Du coup, les laboratoires pharmaceutiques mettent de plus en plus en avant ce qu'ils qualifient "d'innovation de rupture" : des thérapies bénéficiant d'une approche différente des précédents médicaments, combinant nouvelles technologies, accès à de très nombreuses données et connectivité croissante des individus. Par exemple, la thérapie génique permet d'administrer à une personne atteinte d'une maladie génétique rare un gène-médicament.

"Ils sont passés d'une logique de blockbuster à une logique de nichebuster", explique Pierre Chirac de Prescrire.

Les labos visent des innovations dans des secteurs de niche ultra-rentables, comme les cancers ou les maladies rares.

Des prix exorbitants

Cette logique permet de justifier des prix exorbitants pour cette nouvelle génération de médicaments. En France, le prix des médicaments est fixé lors d'une négociation entre l'entreprise pharmaceutique et le Conseil économique de produits de santé (Ceps), un organisme interministériel.

Dans un récent rapport⁴, la Cour des comptes explique que

⁴ Voir "Sécurité sociale 2017", rapport du 20 septembre 2017.

"dans la négociation, leurs objectifs [ceux des laboratoires pharmaceutiques] se sont déplacés (...) vers des demandes de prix établis en fonction de la capacité à payer des acheteurs publics".

Dans l'Hexagone, il s'agit de la Sécurité sociale, dont le taux d'évolution des dépenses est fixé par le législateur dans le cadre du PLFSS... que le Leem et le Groupe G5 Santé tentent d'influencer.

□ Zoom Pressions : le levier du chantage à l'emploi

Comme d'autres secteurs industriels, l'industrie pharmaceutique ne recule pas devant le "chantage à l'emploi", quand elle estime qu'une décision publique pourrait menacer son activité. Par exemple, les laboratoires Bristol-Myers Squibb (Efferalgan et Dafalgan) et Sanofi (Doliprane), qui disposent d'usines dans le Lot-et-Garonne et en Normandie, ont obtenu en 2014 une exception sur les génériques et les prescriptions : quand un médecin indique le nom du médicament sur l'ordonnance, le pharmacien n'a pas le droit de lui substituer un générique. Les labos avaient fait valoir que le recours aux génériques les contraindrait à délocaliser des emplois, à cause de l'impact de cette concurrence sur leurs ventes.

Aujourd'hui, la négociation pour la fixation du prix des médicaments se fait dans un rapport de force inégal. La Cour des comptes souligne le manque de moyens du Ceps (treize emplois équivalent temps plein) qui ne lui permet pas de suffisamment

"contre-expertiser une partie des informations communiquées par les entreprises pharmaceutiques".

Elle met ainsi en garde contre le risque que représente ce manque d'autonomie face aux enjeux à venir de la fixation des prix des nouveaux médicaments dits "de rupture".

Les sages plaident pour la constitution d'un groupement d'acheteurs publics au niveau européen

L'augmentation des prix des médicaments innovants conduirait inexorablement à une hausse des dépenses de santé ou à une sélection des malades pour limiter cette hausse. Les sages plaident pour la constitution d'un groupement d'acheteurs publics au niveau européen

"en vue de maîtriser le prix des médicaments innovants à fort enjeu sanitaire et financier".

Rééquilibrer le rapport de force est indispensable pour un accès de tous aux médicaments.